

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Septembre 2021

Étaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Patrick JACQUET - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE – Virginie BEGIN - Myriam MOREAU - Corinne SIRUGUE - Cécile AMIOT - Emilie CLERCELET – Stéphanie GAY

Excusé(s) : - Frédéric LHUILLIER Procuration à Stéphanie MEVOLHON
- Fernand GUIRAO Procuration à Patrick JACQUET
- Alban JOURDHIER Procuration à Lionel BANDI

Absent(s) :

Secrétaire de séance: Stéphanie GAY

Ouverture de la séance à 20H.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 Juin 2021

Le compte rendu de la séance du 24 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.

I- POINT TRAVAUX

1/ Logement ancienne école : A l'intérieur, l'entreprise 'Les peintures réunies' doit procéder aux finitions et au nettoyage complet de l'appartement. A l'extérieur, seuls les travaux de façade ne sont pas terminés.

Une réunion a eu lieu le 09 Septembre, en présence de l'entreprise RPEI (façadier), un représentant de l'entreprise PRB (fournisseur des matériaux), Mr Carminati, Architecte, Lionel Bandi Adjoint en charge des travaux et Madame le Maire. Le but de cette réunion était de lister problèmes suite aux travaux de façade :

Taches inesthétiques, rebouchage de trous mal réalisé, jointoiements non réalisés, peintures bâclées, couverture de pilier manquante...

L'entreprise RPEI s'est engagée à régler ces désagréments dès que possible.

Pour rappel, les travaux devaient se terminer fin Avril 2021.

Quand l'intérieur sera terminé, nous pourrons procéder à la réception de travaux (pour la partie intérieure uniquement) afin de prévoir la mise en location.

Deux avenants sont à signer :

- Pour l'entreprise Thomassin : modification de clôture pour un montant de 279.40[€] TTC
- Pour l'entreprise Julita : fourniture et pose de crochets de rappel pour les volets pour 1496€ TTC

Le conseil valide ces deux devis à l'unanimité.

2/ Projet de sécurité routière route du bas : Le Conseil Départemental nous a accordé les subventions suivantes :

- 4 150.56 € HT au titre de la répartition des Amendes de Police
- 8 301.12 € HT au titre de l'Appel à Projets de Voirie 2021

Soit un total de subventions de 12 451.68€ pour un montant de travaux de 16 602.23€ HT

Reste à charge pour la commune de 4 150.55€ HT.

Contact sera pris avec l'entreprise Noirot pour valider son devis.

3/ **Deuxième tranche des travaux de la place** : La deuxième tranche des travaux de la place comprend la rénovation de l'éclairage public, en lien avec le SICECO. Remplacement et/ou déplacement de points lumineux, remplacement des fourreaux, câbles et coffrets, balisage lumineux de l'allée du secrétariat et éclairage des futures places de stationnement PMR. Montant total du devis 29 164.53€ dont 16 082.27€ subventionnés par le SICECO. Soit un reste à charge pour la commune de 13 083.87€. Ces travaux sont en cours.

Concernant l'aménagement de la place, une demande de subventions a été envoyée au Conseil Départemental.

II- POINT LEG

Par courrier du 26 Octobre 2020, l'étude de Maîtres BRUCHON/GUIEU notaires, nous informait que la commune d'Esbarres était désignée légataire universel de Madame CROTET Denise née PRAY, décédée en Avril 2020.

Deux associations caritatives, SOS Villages d'enfants et Les apprentis d'Auteuil sont également désignées pour les biens immobiliers. La commune d'Esbarres est, si elle accepte ce legs, concernée par les fonds en numéraires disponibles.

La commune est citée comme légataire universel, à charge pour elle de léguer l'ensemble des biens immobiliers et d'employer les fonds reçus à la restauration de l'église d'Esbarres et éventuels bâtiments annexes.

Dernièrement, nous avons été informés que la commune disposait également du mobilier présent dans les maisons. Charge pour la commune de débarrasser l'ensemble de ces maisons. Contact a été pris avec 2 associations d'insertion afin de connaître le coût de cette opération. Les deux maisons ont été estimées. Nous attendons l'acceptation officielle de ce legs par les associations.

Les fonds numéraires revenant à la commune ont été transférés sur le compte de la commune au Trésor Public.

III – MOTION DECHETTERIE SAINT USAGE

La commune de Saint Usage nous demande de nous positionner en faveur de la motion prise par son Conseil Municipal concernant la fermeture de la déchetterie au 31 Août 2021.

Lecture de la Motion

Un débat s'engage. Le conseil estime que les habitants d'Esbarres se rendent plus facilement à la nouvelle déchetterie de Brazey en plaine.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette motion par : 8 voix Contre, 1 voix Pour et 5 Abstentions.

IV – DISPOSITION SURICATE

La Préfecture de Côte d'Or nous demande d'identifier un référent pour le dispositif SURICATE. D'après la Préfecture, ce dispositif est déployé en vue de sécuriser et valoriser les pratiques sportives de plein air. L'application Suricate permettra aux pratiquants lors de

leurs activités sportives de signaler les problèmes qu'ils rencontrent. Ces problèmes peuvent-être de 4 ordres :

- Problème de balisage, signalétique (exemple : panneaux cassé)
- Environnement (exemple : dépôt d'ordures)
- Incident/sécurité (exemple : arbre au milieu du chemin)
- Conflits d'usage

Le référent du territoire complète un formulaire avec toutes les informations nécessaires.

Seul Le Maire, Stéphanie MEVOLHON propose sa candidature.

Le conseil valide cette candidature à l'unanimité.

IV – TAXE FONCIERE

Les constructions nouvelles, reconstructions ou additions nouvelles à usage d'habitation sont exonérées sur la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent leur achèvement sauf délibération contraire de la commune. Actuellement 100% de la part Départementale est exonérée et également 100% de la part communale puisque la commune d'Esbarres n'avait pas pris de délibération. Aujourd'hui, la part départementale de la taxe foncière revenant à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, elle est donc regroupée avec la part communale. La commune doit donc délibérer afin de :

- Soit maintenir l'exonération (pour deux ans) de la taxe foncière à 40% (minimum imposé par le législateur)
- Soit modifier le taux de cette exonération : de 50% à 90%.

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir l'exonération au minimum soit 40%.

V-ADHESION SMABVD

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin du Versant de la Dheune a modifié ses statuts pour étendre le périmètre du syndicat à la totalité du bassin versant de la Dheune. Ce bassin versant de la Dheune englobe la rivière « Sereine » et ses affluents, présents sur les communes de Broin, Auvillars sur Saône, Bagnot, Montmain et Labergement les Seurre. A ce titre, la Communauté de communes Rives de Saône donne un avis favorable à l'adhésion à ce Syndicat et propose de transférer les compétences GEMAPI au Syndicat dès que les nouveaux statuts seront validés.

Les conseils municipaux des communes membres de Rives de Saône sont invités à valider cet accord. L'absence d'avis au 20 Novembre 2021 vaut accord d'adhésion.

Après délibération, le conseil valide cette adhésion à l'unanimité.

VI - INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe les membres du Conseil :

- Projet photovoltaïque : une cérémonie aura lieu le 24 Septembre 2021 avec signature du partenariat Luxel/VNF pour le développement des parcs photovoltaïques sur le domaine public fluvial. La Mairie est conviée.

- Les travaux d'installation du pylône Orange sur terrain privé, sont terminés. Mise en service prévue en courant Septembre 2021.
- Aménagement cadre de vie : 5 blocs de bétons ont été installés sur la place en remplacement des jardinières qui étaient en mauvais état. Les deux gros pots prévus devant l'église ont également été installés avec plantation de photinia panachés. Deux Lilas des Indes ont été plantés de chaque côté de la porte d'entrée de la mairie.
Une journée citoyenne est envisagée le 23 Octobre.
Le repas des aînés est décalé au 14 Novembre 2021
- Le muret situé devant la salle des fêtes a été réparé par l'entreprise Thomassin. Pour rappel, ce mur avait été percuté par un camion. Les travaux s'élèvent à 5 825.50€ entièrement pris en charge par l'assurance Groupama.
- Le pont de la « Gorge aux Loups » a été remis en état et rouvert à la circulation Mi-Août.
Le Maire en profite pour remercier les membres du conseil et les bénévoles qui ont réalisés ces travaux.
- La locataire du logement communal situé 78 Grand chemin de Charrey a quitté l'appartement au 17 Août, remplacée le 10 Septembre par un nouveau locataire. Quelques soucis sont apparus dans la gestion, par Orvitis, lors de la remise en location.
- La collecte des soutiens gorges pour le défi lancé en partenariat avec l'association Rose Espoir continue. A ce jour, plus de 14 600 soutiens gorges sont collectés.
La journée du 10 Octobre s'organise.
- Le site internet communal géré en lien avec Territoire Numérique a changé d'hébergeur pour CmonSite. Cette migration va s'opérer d'ici quelques jours. Une partie des membres de la commission information/communication a commencé le travail de transfert des données du site initial. Mais devant l'ampleur de la tâche et le temps imparti pour réaliser ce transfert avant le 15 Septembre 2021, la commune a sollicité l'intervention d'un autoentrepreneur informaticien agréé par 4territoire numérique ». Coût 1750€ TTC. Cette intervention comprend également un temps de formation.
- Le Maire et Mme Corinne SIRUGUE adjointe, ont rencontré le Responsable de service de Cimetière de France pour Elabor en charge d'établir un plan à l'échelle du cimetière afin de faciliter sa gestion avec le logiciel utilisé par la mairie.
- Lors de la cérémonie du 4 Septembre, 15 élèves de CM2 (2020/2021) se sont vu remettre leur diplôme suite à leur examen 'Cambridge' passé en Juin 2021. Ce diplôme officiel valide des compétences en anglais, qui pourront être utiles en cas d'études à l'étranger.
Le pôle scolaire Maurice Vachet devient la seule école primaire publique centre d'examen « Cambridge » de Bourgogne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10